

**POUR REDUIRE SES  
DECHETS DE  
JARDIN !**

Depuis 2010, la quantité de **déchets verts** apportés en déchèterie a **augmenté de 50 %** ! Ceci représente un **coût de transport et de traitement** important pour la collectivité.

Pourtant, l'essentiel de ces **déchets** pourrait être **évit**é en adoptant des techniques de **jardinage durable** telles que **tonte mulching, paillage et compostage**.

## La solution broyage



### Pour un jardinage durable, adoptez le broyage des végétaux !

Utiliser le broyat comme **paillage** consiste simplement à **étaler sur le sol**, au pied de toutes les plantations (arbres, arbustes, potager, haies, fleurs...) une **couche** de déchets végétaux qui, tandis qu'ils se décomposeront lentement en apportant des **éléments nutritifs**, permettront également de **limiter les arrosages** et la pousse des « **mauvaises herbes** » en été ou de protéger le sol du froid en hiver. Couvrir le sol pendant la période hivernale permet également de **limiter le travail du sol** au moment des plantations.

**Le Smitvad aide les habitants souhaitant gérer durablement leurs déchets végétaux en participant financièrement à hauteur de\* :**

- 30% du prix d'achat (aide plafonnée à 300€) pour l'achat d'un broyeur de végétaux,
- 80% du montant de la location (limitée à 1 journée ou 2 demi-journées par an et par foyer) pour la location d'un broyeur de végétaux.

\* Dans la limite d'une aide par foyer et par an et dans la limite du budget alloué à cette action

### La tonte mulching : un vrai gain de temps !

En effet, il n'est pas toujours nécessaire de ramasser le gazon lors d'une tonte. Il existe une pratique appelée « tonte mulching » qui consiste à laisser sur place l'herbe tondue et finement coupée. Des tondeuses spéciales existent dans le commerce et un simple « kit mulching » peut être adaptée sur une tondeuse classique. Cela permet d'éviter le ramassage du gazon et les voyages en déchèterie.

**Le Smitvad participe financièrement à hauteur de\* :**

- 30% du prix d'achat (aide plafonnée à 300 €) pour l'achat d'une tondeuse exclusivement mulching ou d'un robot tondeur,
- 50% du prix d'achat pour l'achat d'un kit mulching,

## La solution mulching



## Pour bénéficier d'une des aides évoquées au recto, veuillez :

1. remplir le **questionnaire** ci-dessous,
2. joindre la **facture** correspondant à l'acquisition ou la location du matériel,

Cette facture doit obligatoirement concerner un achat ou une location effectué entre le 1/11/2018 et le 30/04/2020.

3. joindre un **RIB** et un **justificatif de domicile\***,

4. envoyer ces **documents** :

- par courrier à Smitvad, Place de la mairie – B.P.14, 76760 Yerville
- ou par mail à : [mathias.eusebe@smitvad.fr](mailto:mathias.eusebe@smitvad.fr)



<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Surface du terrain en m<sup>2</sup></b>	
<b>Dont surface de pelouse en m<sup>2</sup></b>	
<b>Longueur de haie à tailler en mètres</b>	
<b>Nombre annuel estimé de passages en déchèterie</b>	
<b>Pratiquez-vous le compostage ?</b>	
<b>Si vous souhaitez être tenus informés de l'évolution du programme de prévention des déchets, veuillez indiquer votre adresse mail :</b>	



\* Les aides ne peuvent être attribuées en dehors des territoires de ces 3 communautés de communes